

Cas pratique en droit administratif: URGENT

Par **Marceau Claire**, le **06/12/2008** à **14:07**

Bonjour, on m'a donné un cas pratique en droit administratif et n'ayant jamais pratiqué cet exercice je ne sais pas comment m'y prendre!

Voici le cas pratique:

Mr L, un détenu placé a la prison de Meury- Flerogis, alors qu'il recevait la visite de son avocat, Me B, dans sa cellule, sorti soudain de sa poche un poinçon qu'il avait confectionné dans sa cellule, réussit à immobiliser son avocat et menaça de lui enfoncer si on ne le fesai pas sortir immédiatement avec son otage. Les tentatives pour immobiliser Mr L n'ayant rien données, le directeur de la prison fit appel aux forces du GIGN afin de débloquer la situation. Le plan conçu par le groupe d'intervention fut de jeter une grenade lacrymogène dans la cellules pour en faire sortir les occupants et maîtriser Mr L, ce qui fut fait. Malheureusement, aussitôt la grenade lancée, il enfonça le poinçon dans la gorge de l'avocat puis tenta une sortie désespérée. Les forces du GIGN réagirent en tirant sur mr L qui fut tué sur le coup ainsi que Mr C, le détenu qui partageait sa cellule. Malgré les secours, Me B décéda de ses blessures. Sa famille estime que sa mort aurait pu être évitée si les mesures nécessaires avaient été prises, le dossier de mr L soulignant par ailleurs son extrême dangerosité et la nécessité de le placer en cellules isolé. En outre, la dernière fouille de la cellule avait été opérées 1 semaines auparavant alors que le règlement soulignait que des fouilles devaient avoir lieu 2 fois par semaine. De leur coté, les parents de mr L estiment que si le GIGN avait fait preuve de sang froid, leur fils serait toujours en vie. La veuve de mr C est désespérée car son mari devait sortir la semaine suivante et qu'ils comptaient s'installer dans le sud de la France, où ils avaient acheté un bar.

La famille B, les parents de mr L et la veuve C entendent chacun pour ce qui le concernent demander la réparation de leur préjudice.

Dites comment ils peuvent agir, les moyens qu'ils peuvent développer et évaluez leur chance de succès.

Merci d'avance de m'apporter votre aide!! Cordialement.

Par **doui**, le **06/12/2008** à **14:15**

Bonjour,

Je sais bien que Noël approche, mais tout de même ...

C'est la même méthode que le cas pratique en droit civil, sauf que pour le droit applicable tu

te bases beaucoup plus sur la jurisprudence.

Sur le fond, on attend tes éléments de réflexion, sinon direction la poubelle du forum.